

Vendredi 23 janvier à 18 h

Causerie

Avec

Valérie Amiroux

Sociologie

Haroun Bouazzi

AMAL-Québec

Marc-Antoine Dilhac

Philosophie

Mira Falardeau

Histoire de l'art

Daniel Weinstock

Philosophie/droit



Artiste : Philippe Bissière (1977)

La liberté d'expression, entre droit fondamental et responsabilité sociale

Les Points de l'Actualité du CRÉ

L'attentat qui a frappé les journalistes de Charlie Hebdo, le 7 janvier dernier, a réveillé un débat toujours latent sur la liberté d'expression, sa signification, les modalités de son exercice et ses limites. Plusieurs conceptions s'affrontent et il semble important de clarifier les termes du débat : faut-il limiter la liberté d'expression quand son exercice heurte les sentiments de certains citoyens, notamment quand ils appartiennent à des minorités ? Doit-on au contraire défendre une liberté d'expression sans limites au motif qu'il s'agit d'un pilier de la démocratie délibérative ? Doit-on réserver un statut particulier aux formes d'expression visuelle (tableaux, illustrations, caricatures) ? Ces questions n'ont pas la même résonance selon le contexte social et politique envisagé, en France et au Québec, et ne trouvent pas les mêmes réponses non plus. Il est important de porter sur elles des regards croisés.



CENTRE DE RECHERCHE EN ÉTHIQUE

Organisée par le Centre de recherche en éthique (CRÉ),
avec le soutien des Chaire de recherche en éthique
publique et théorie politique, Chaire de recherche en étude
sur le pluralisme religieux, Chaire James McGill.